

COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 30 mars 2026 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt-six, les trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe. <u>Excusé</u> : <u>Absent</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : ROUSSET Alexandre
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 24.03.2026	

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur ROUSSET Alexandre est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2026-10 Fixation des indemnités de fonction des élus locaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjointes intervenue le 20 mars 2026, le Conseil Municipal doit fixer les indemnités de fonction des élus (Maire, Adjointes, Conseiller Municipal Délégué).

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention, et :

- **FIXE** les indemnités de fonction du Maire, des trois Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué à compter du 21 mars 2026 selon l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur (indice brut 1027) :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant de l'indemnité brute mensuelle
MARTIN Dominique	Maire	40,85 %	1 679,14 €
ROUSSET Alexandre	1 ^{er} Adjoint	15,67 %	644,11 €
CURTIL Marie-France	2 ^{ème} Adjoint	15,67 %	644,11 €
GARNIER Christophe	3 ^{ème} Adjoint	15,67 %	644,11 €
NIERGOT Michel	Conseiller Municipal Délégué	15,67 %	644,11 €

2026-11 Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'élection du Maire et des Adjointes qui a eu lieu le 20 mars 2026, le Conseil Municipal doit constituer les commissions communales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTITUE les commissions communales dont le détail est présenté en annexe.

2026-12 Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de membres élus par le Conseil Municipal et de membres extérieurs au Conseil Municipal nommés par le Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre des conseillers municipaux et des membres extérieurs qui composeront le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE comme suit le nombre des conseillers et membres extérieurs qui composeront le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal : 6
- Membres extérieurs nommés par le Maire : 6

- DESIGNNE les membres suivants au conseil d'administration :

- CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, GUTIERREZ Frédérique, NENET JOSEPH Joanne, VALETTE Christophe.

2026-13 Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Montceaux adhère au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Monsieur le Maire précise que les élections municipales entraînent le renouvellement des membres appelés à représenter la commune dans le SIEA et demande au Conseil Municipal de bien vouloir élire le délégué titulaire et les deux délégués suppléants qui siégeront au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE les délégués suivants au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain :

- ↳ Délégué titulaire : GARNIER Christophe
- ↳ Délégués suppléants : ANNEQUIN Christel et FAVROT Sandrine

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :

2026-14 Désignation du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Montceaux adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ; cet organisme propose aux agents communaux des prestations et des aides dans le cadre de l'action sociale.

Monsieur le Maire fait part qu'à la suite des élections municipales et conformément aux statuts du CNAS, le Conseil Municipal doit désigner, pour les 6 années à venir, un délégué des élus et un délégué des agents qui seront les représentants de la collectivité au sein des instances du CNAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner les délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER les délégués au CNAS :
 - Madame CURTIL Marie-France, déléguée des élus
 - Madame GOIFFON Céline, déléguée des agents.

2026-15 Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER comme titulaire, Monsieur VALETTE Christophe, conseiller municipal en charge des questions de défense de la commune de Montceaux.
- DESIGNER comme suppléante, Madame NENET JOSEPH Joanne, conseillère municipale en charge des questions de défense de la commune de Montceaux.

2026-16 Désignation d'un Conseiller Municipal délégué à la Prévention Routière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un conseiller municipal délégué la Prévention Routière pour la commune de Montceaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner ce délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur GARNIER Christophe, titulaire, conseiller municipal délégué à la Prévention Routière.
- DESIGNER Monsieur VALETTE Christophe, suppléant, conseiller municipal délégué à la Prévention Routière.

2026-17 Désignation d'un Conseiller Municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections, il convient qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours, peut sous l'autorité du maire :

- ✓ Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- ✓ Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,

- ✓ Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- ✓ Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le conseiller municipal correspondant incendie et secours. Monsieur le Maire le nommera par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur Alexandre ROUSSET, conseiller municipal correspondant incendie et secours.

SCoT :

DESCHIZEAUX Jean-Claude expose à l'assemblée délibérante la définition du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique.

Le SCoT regroupe la Communauté de communes Val de Saône Centre ainsi que la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Il précise également que dans le cadre de la loi ZAN, il est prévu une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2030, puis, entre 2030 et 2050, l'objectif est d'atteindre une nouvelle urbanisation sous une autre forme.

VALETTE Christophe demande comment se situe la commune de MONTCEAUX à ce sujet ?

La commune est conforme à la nouvelle législation.

GARNIER Christophe demande comment se passe l'élection du Président du SCoT ?

DESCHIZEAUX Jean-Claude explique que les délégués des collectivités membres (communes, intercommunalités) siègent au sein de ce syndicat. Lors de la séance d'installation (après renouvellement des élus), ils procèdent à l'élection du président. Le président est élu parmi les membres du comité syndical, généralement au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour. Une fois élu, il est chargé de diriger la structure et de piloter l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT.

GARNIER Christophe demande si la commune souhaite modifier les changements de destination prévus dans son PLU, et le cas échéant, quelle procédure suivre ?

Il sera nécessaire d'engager une révision du PLU de la commune, à l'initiative du Conseil municipal.

DESCHIZEAUX Jean-Claude se porte candidat pour représenter la commune au SCoT en tant que titulaire.

MARTIN Dominique se porte candidat pour représenter la commune au SCoT en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne DESCHIZEAUX Jean-Claude, titulaire et MARTIN Dominique, suppléant, au SCoT par 13 voix pour et 2 abstentions.

SMIDOM VEYLE SAONE

Le Conseil Municipal désigne :

- NIERGOT Michel, titulaire.
- CHALIKAS Marlène, suppléante.

SYNDICAT DE RIVIERES DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAONE

Le Conseil Municipal désigne :

- BOISSON Michel, titulaire.
- NIERGOT Michel, suppléant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

Le Conseil Municipal désigne :

- BOISSON Michel, titulaire.
- NIERGOT Michel, suppléant.

DELEGUE REFERENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur ROUSSET Alexandre.

2026-18 Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article 1er

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

- ✓ Alinéa 6° : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ Alinéa 7° : De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ Alinéa 8° : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ Alinéa 9° : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ Alinéa 15° : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues ;
- ✓ Alinéa 17° : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des franchises des assurances en cours.

Article 2

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 3

Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 4

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Installation de l'antenne FREE

MARTIN Dominique présente aux nouveaux élus les réunions et les échanges menés avec l'opérateur FREE, qui ont permis d'aboutir à un accord. Un courrier devra être adressé au diocèse afin de solliciter l'autorisation d'installer cette antenne dans le clocher de l'église.

À la suite de cet exposé, NIERGOT Michel demande si une étude pour la solidité du bâtiment a été faite.

MARTIN Dominique précise que plusieurs techniciens de FREE se sont rendus sur place afin de vérifier la faisabilité technique de cette implantation.

GARNIER Christophe demande qui paiera le coût de la maintenance ?
MARTIN Dominique répond que la maintenance est prise en charge par FREE.

MAUPPIN Yoann et ROUSSET Alexandre demandent quel loyer percevra la commune ?
MARTIN Dominique répond qu'il est envisagé que l'opérateur verse une redevance de 1 500 euros à la commune, sans que ce montant ne soit, à ce stade, définitivement arrêté. Une étude sera réalisée pour connaître les loyers appliqués dans les communes avoisinantes.
MAUPPIN Yoann suggère que cette somme soit attribuée à un thème (fleurissement, jeunesse...).

CHMARA Patricia souligne qu'il convient de rester très vigilant quant aux éventuelles interférences, dans la mesure où le relais de vidéoprotection est déjà installé dans le clocher de l'église.

NENET JOSEPH Joanne s'enquiert de la date prévue pour l'implantation de l'antenne ?
MARTIN Dominique répond qu'aucune autorisation n'a, à ce jour, été délivrée et que, si le projet se concrétise, sa réalisation interviendrait au cours du deuxième semestre 2026.

NIERGOT Michel demande quelle est la durée du contrat et qui prendra en charge le démantèlement de l'installation. Une réponse sera apportée ultérieurement.

Compte-rendu du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte-rendu du conseil communautaire du mois de février 2026 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.


Questions diverses

- ✓ La Croix-Rouge Française Rives de Saône Chalaronne, Unité Locale de Rives de Saône Chalaronne, organise sa réunion annuelle d'information le mercredi 1^{er} avril 2026 à Montmerle sur Saône : GARNIER Christophe indique qu'il y participera.
- ✓ Une réunion aura lieu le 21 mai 2026 à 09h00 à la mairie de Genouilleux en vue de l'élaboration du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié. Il s'agit d'un dispositif mis en place principalement dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) pour organiser la protection des élèves et des personnels en cas de situation de crise. GARNIER Christophe indique qu'il y participera.
- ✓ CHALIKAS Marlène demande qui s'occupe du Panneau Pocket et qui donne les sujets.
Le secrétariat assure la mise à jour de l'application Panneau Pocket, les informations étant transmises par des sources extérieures.
- ✓ NIERGOT Michel demande à quelle fréquence se réunissent les commissions.
MARTIN Dominique répond qu'elles se réunissent en fonction des besoins.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le jeudi 23 avril 2026 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Dominique MARTIN, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt et une heures et quarante-cinq minutes.

Le secrétaire de séance,

ROUSSET Alexandre



Le Maire,

MARTIN Dominique



COMMUNE DE MONTCEAUX

COMMISSIONS COMMUNALES

<p>FINANCES, ACHATS, RECETTES, DEPENSES</p>	<p>URBANISME</p>
<p>MAUPPIN Yoann, Vice-Président CHALIKAS Marlène CURTIL Marie-France DESCHIZEAUX Jean-Claude NIERGOT Michel VALETTE Christophe</p>	<p>CURTIL Marie-France, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel FAVROT Sandrine GARNIER Christophe GUTIERREZ Frédérique NIERGOT Michel</p>
<p>PATRIMOINE, BATIMENTS, ECLAIRAGE ET MATERIELS COMMUNAUX</p>	<p>VOIRIE</p>
<p>ROUSSET Alexandre, Vice-Président BOISSON Michel GARNIER Christophe NIERGOT Michel</p>	<p>NIERGOT Michel, Vice-Président ANNEQUIN Christel BOISSON Michel ROUSSET Alexandre VALETTE Christophe</p>
<p>COMMUNICATION</p>	<p>ANIMATIONS</p>
<p>CHALIKAS Marlène, Vice-Présidente GARNIER Christophe FAVROT Sandrine NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe</p>	<p>FAVROT Sandrine, Vice-Présidente CHALIKAS Marlène GARNIER Christophe NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe</p>
<p>ASSOCIATIONS</p>	<p>CADRE DE VIE</p>
<p>VALETTE Christophe, Vice-Président CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GARNIER Christophe NENET JOSEPH Joanne</p>	<p>NENET JOSEPH Joanne, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique</p>

<p style="text-align: center;">FLEURISSEMENT</p> <p>GUTIERREZ Frédérique, Vice-Présidente ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine NENET JOSEPH Joanne</p>	<p style="text-align: center;">SCOLAIRE ET JEUNESSE</p> <p>GARNIER Christophe, Vice-Président ANNEQUIN Christel CHALIKAS Marlène CHMARA Patricia FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne</p>
<p style="text-align: center;">CIMETIERE</p> <p>ANNEQUIN Christel, Vice-Présidente CHALIKAS Marlène FAVROT Sandrine GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne</p>	<p style="text-align: center;">CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>Membres du conseil municipal : CURTIL Marie-France CHALIKAS Marlène CHMARA Patricia GUTIERREZ Frédérique NENET JOSEPH Joanne VALETTE Christophe</p> <p>Membre hors conseil municipal : 6</p>
<p style="text-align: center;">SYNDICAT DE RIVIERES DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAONE</p> <p>BOISSON Michel NIERGOT Michel</p>	<p style="text-align: center;">SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE</p> <p>BOISSON Michel NIERGOT Michel</p>
<p style="text-align: center;">COMITÉ SÉCURITÉ DÉFENSE</p> <p>VALETTE Christophe NENET JOSEPH Joanne</p>	<p style="text-align: center;">SMIDOM VEYLE SAONE</p> <p>NIERGOT Michel CHALIKAS Marlène</p>

SCOT	CNAS
<p>DESCHIZEAUX Jean-Claude (titulaire) MARTIN Dominique (suppléant)</p>	<p>CURTIL Marie-France (élue) GOIFFON Céline (agent)</p>
PREVENTION ROUTIERE	CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
<p>VALETTE Christophe</p>	<p>ROUSSET Alexandre</p>
SIEA	REFERENT DEVELOPPEMENT DURABLE
<p>GARNIER Christophe ANNEQUIN Christel FAVROT Sandrine</p>	<p>ROUSSET Alexandre</p>
CCID	

